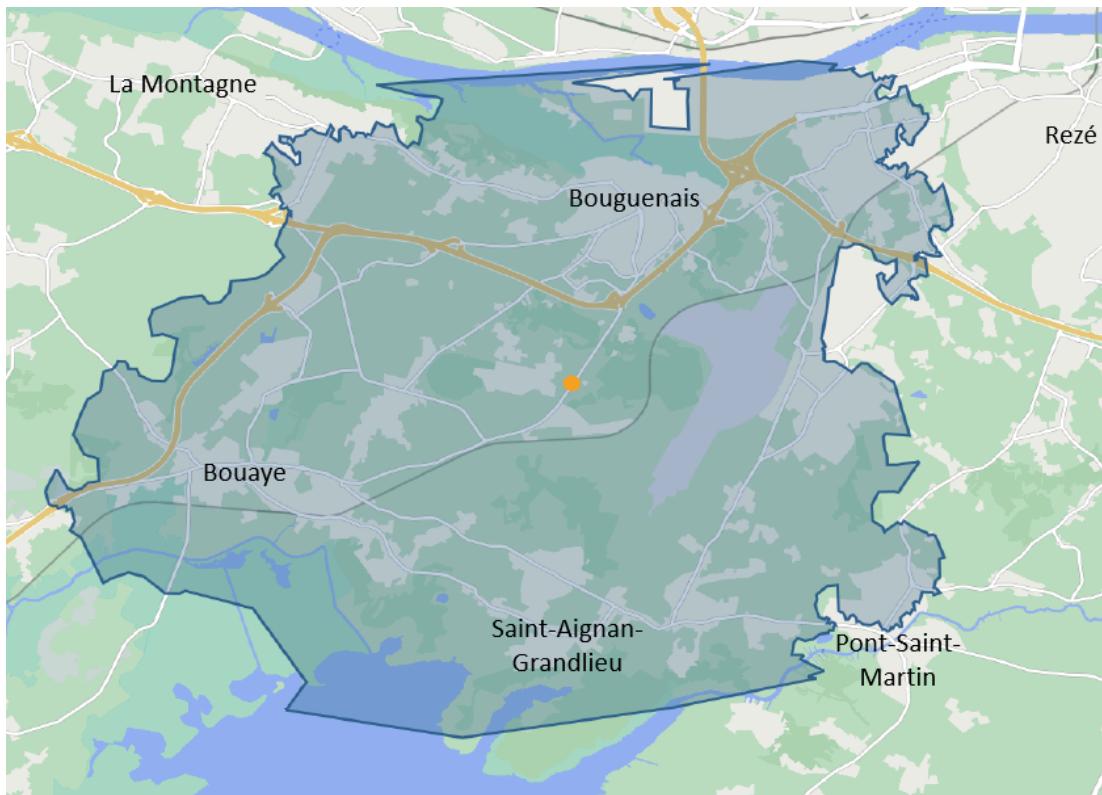


# ACCÉDER AU CAMPUS DE NANTES



## À VÉLO



Si vous habitez dans la zone bleue,  
vous êtes à moins de 30 minutes à vélo du campus !



### LES MULTIPLES BÉNÉFICES DU VÉLO...

#### Bon pour la santé

30 min d'activité physique/jour  
= 30% moins de risque de maladie

#### Économies

Pour 10 km quotidiens...

	VS	
100€/an		1000€/an

#### Efficacité

Le vélo est plus rapide  
sur les courtes distances, et les  
temps de trajet bien plus prévisibles

#### Pas de gaz à effet de serre

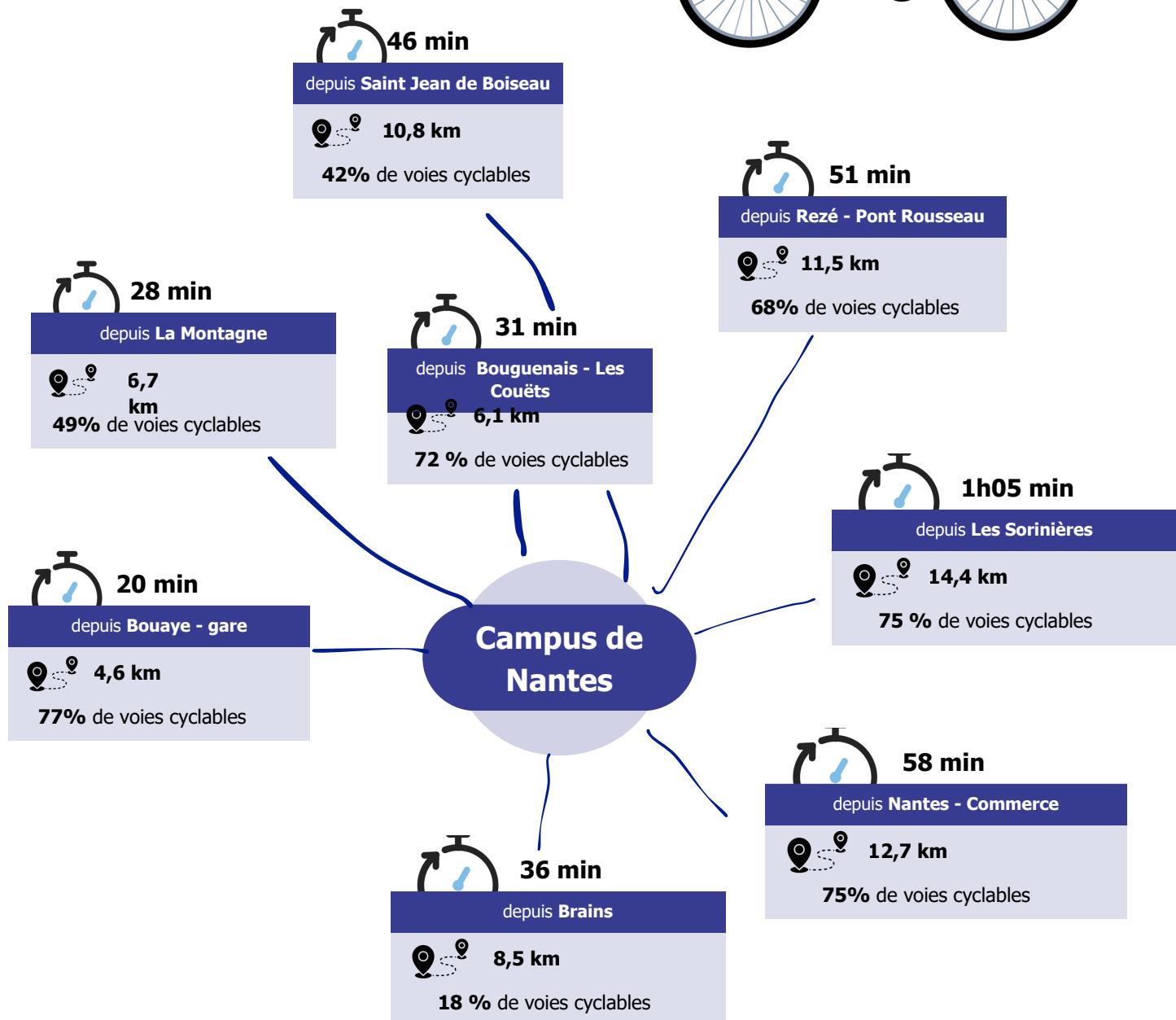
Pour 10 km quotidiens  
c'est 700 kg de non émis  
par rapport à un trajet en voiture

#### Pas d'émission de polluants

Pour un air plus sain

#### Bien-être et liberté de mouvement

# PLANIFIEZ VOTRE ITINÉRAIRE



**Optimisez vos trajets cyclables avec les applications dédiées !**

Il existe diverses applications, fonctionnant comme un **GPS**, qui vous guideront en temps réel lors de vos trajets à vélo.

Du **parcours le plus rapide au plus sécurisé**, l'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité.

# SERVICES VÉLO SUR LE CAMPUS

Des **parkings vélo abrités** sont disponibles devant les bâtiments !



Pour vous déplacer sur le campus, des **vélos en libre-service** sont mis à disposition des agent·es. En cas de problème mécanique, un QRcode permet de faire remonter la panne aux référent·es DD&RS nantais·es.



Aïe, une crevaison ! Un **kit de réparation vélo** est disponible sur le campus, **salle V024 du bâtiment Viarme**, en bas de l'armoire à ouverture automatique par badge.

Un **atelier d'auto-réparation** est proposé par l'ASCE et vous permettra d'entretenir votre propre vélo. Contacter **Jean-Philippe Terrier** ou **Christophe Ropert** pour y avoir accès.



Besoin de vous rincer ? Retrouvez une **douche** dans le **local des sports** (à côté du restaurant). Accès au bâtiment par badge.



## ACHETER OU LOUER VOTRE VÉLO : LES AIDES



→ Nantes Métropole propose, sous conditions de ressources, des **aides à l'achat de vélos**, allant de **50 à 1500€**.

Plus d'informations sont consultables sur [le site de la Métropole](#).

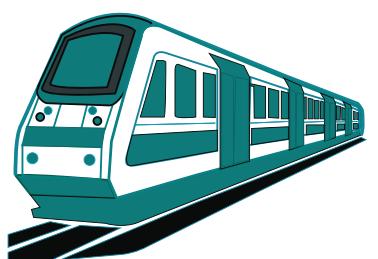
→ **Le forfait mobilité durable :** l'employeur participe aux frais de transport du/de la salarié·e entre son domicile et son lieu de travail, s'il/elle utilise un **vélo** ou a recours au **covoiturage**. L'indemnité annuelle peut atteindre **300€** pour les employé·es de l'Université. Retrouvez la page intranet expliquant les modalités de versement [ici](#).

## VÉLO ET TRANSPORTS EN COMMUN ? C'EST POSSIBLE !

→ En service hiver, les vélos sont **autorisés à bord du tramway du lundi au samedi, avant 7h et après 19h**. Le dimanche, les jours fériés et en service été, les vélos sont **autorisés toute la journée**.

Attention, à bord du Bus et du Busway, les vélos sont strictement interdits.

Plus de détails [ici](#).



# SE DÉPLACER A VÉLO LES BONNES PRATIQUES



## S'équiper pour bien rouler

- Des vêtements adaptés à la saison (imperméables si nécessaire)
- Un gilet rétro-réfléchissant, un casque et des gants pour la visibilité et la protection,
- Un antivol en U de bonne qualité et un câble associé ou un second antivol léger
- Des sacoches ou un panier pour porter ses affaires ou à défaut un sac à dos



## OBLIGATIONS/INTERDICTIONS

### Ce que dit la sécurité routière



#### Les équipements obligatoires

- Freins avant et arrière
- Gilet rétro réfléchissant la nuit (ou par faible visibilité) hors agglomération (recommandé en permanence)
- Feux arrière et avant de nuit
- Catadioptrès avant et arrière, sur les pédales et sur les roues
- Avertisseur sonore (sonnette)
- Casque pour les enfants de moins de 12 ans (recommandé pour tout le monde)

#### Le conseil en + :

- Pas d'attache rapide : privilégier les boulons pour la selle et les roues
- Prenez une pompe, une chambre à air de rechange, une mini sacoche d'outils.

Attention : Il est formellement interdit de conduire avec des écouteurs ou de téléphoner !



## SE DÉPLACER EN SÉCURITÉ

- Respecter le code de la route et les autres usagers, en particulier les piétons
- Regarder derrière avant tout changement de direction, observer et anticiper les mouvements des véhicules et des piétons
- Se rendre visible et prévisible : porter un gilet jaune, indiquer du bras tout changement de direction,
- Ne pas se coller à droite le long de véhicules stationnés, à l'entrée d'un carrefour et sur un carrefour circulaire
- Attention aux angles morts ! Ne jamais traverser un carrefour à côté d'un camion ou d'un bus, ne pas s'arrêter à côté d'eux à moins d'1,50m
- En cas de pluie, augmenter la distance avec le véhicule de devant, anticiper davantage, freiner doucement, ralentir avant un virage serré et éviter de rouler sur les marquages au sol.
- Franchir rails et bordures avec un angle suffisant (compris entre 45° et 90°)

## STATIONNER : Bien attacher son vélo

### COMMENT ATTACHER VOTRE VÉLO ?



Le minimum : attacher la roue arrière et le cadre ensemble à un support solide avec un antivol en U. Si possible, verrouiller la roue avant à l'aide d'un câble accroché au U ou avec un autre antivol.



### POUR EN SAVOIR PLUS

- Des fiches et un guide sur la conduite à vélo en ville, réalisés par F.BOILLOT et P. VINANT, du laboratoire GRETTIA à l'Université Gustave Eiffel
- Site web et ressources de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB)